AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION SUR L'OCTROI DE LETTRES PATENTES AU CEUAT

Avis no 82.17
Dépôt légal - 2e trimestre
ISSN - 0709-3985
Québec, le 20 juin 1983

1- La demande

Le 6 mai dernier, le Ministre de l'Éducation sollicitait du Conseil des universités un avis sur la pertinence et l'opportunité d'accorder des lettres patentes d'université constituante à l'actuel Centre d'études universitaires d'Abitibi-Témiscamingue. Cette demande d'avis faisait suite à la résolution A-244-3285 de l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, adoptée le 23 mars 1983, et recommandant au Ministre de l'Éducation d'instituer par lettres patentes l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

À l'appui de sa requête, l'Université du Québec fait valoir la nécessité de mieux asseoir le statut juridique du CEUAT et de lui donner un caractère semblable à celui de ses autres constituantes à vocation générale; la maturité du CEUAT, suffisante pour lui permettre d'assumer pleinement ses responsabilités; enfin la possibilité d'établir une solution plus efficace permettant de répondre aux besoins élevés de la région tout en tenant compte des ressources forcément limitées du CEUAT.

En vertu de l'article 30 de la loi de l'Université du Québec «une université constituante a pour objet l'enseignement supérieur et la recherche; elle doit notamment, dans le cadre de cet objet, contribuer à la formation des maîtres.» La présente requête de l'Université du Québec aurait donc pour conséquence de conférer une mission générale d'enseignement et de recherche au CEUAT. Elle permettrait en outre à l'établissement d'acquérir une plus grande autonomie administrative et de bénéficier d'une représentation statutaire aux divers organismes de gestion de l'Université du Québec.

Soucieux de bien évaluer toutes les dimensions de la requête qui lui était soumise pour avis, le Conseil des universités s'est rendu à Rouyn les 19 et 20 mai dernier afin de rencontrer les principaux intéressés par la question: administrateurs, professeurs, étudiants et représentants du monde socio-économique. Le présent avis a été adopté à la réunion subséquente du Conseil tenue à Montréal les 16 et 17 juin 1983.

2- La problématique

Plusieurs éléments doivent être pris en considération dans la décision de créer une nouvelle université et,en conséquence, ils constituent autant de points de repère dans l'examen de la requête de l'Université du Québec. Le Conseil veut ici en évoquer les principaux.

C'est d'abord et avant tout des motifs de plus grande accessibilité que l'on peut invoquer à l'appui d'une requête de création d'une nouvelle université. Cet objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur, d'accessibilité à ses services, constituent l'une des bases les plus constantes de l'action gouvernementale en matière de développement du réseau universitaire. C'est pour cette raison,par exemple,que fut créée l'Université du Québec, que furent mis sur pied des services universitaires dans la plupart des régions du Québec, que furent institués des systèmes de prêts et de bourses pour les étudiants de l'enseignement post-secondaire.

Cette notion d'accessibilité revêt une dimension particulièrement importante dans le cas des universités situées hors des grands centres urbains. De telles universités desservent des populations qui, très souvent, n'auraient pas autrement accès à des services universitaires, soit parce qu'il leur serait difficile de se déplacer, comme c'est le cas pour les étudiants adultes, soit que l'éloignement ne permette guère d'établir les liens et les contacts suivis nécessaires à la réalisation de projets de recherche ou de service. On conçoit donc aisément qu'en vertu même de l'accessibilité plus grande qu'elles permettent, de telles universités constituent un instrument important de promotion collective et de développement des régions qu'elles desservent. Le Conseil se devait donc de porter une attention particulière à cette dimension de la question.

Encore faut-il que la région desservie par l'université possède certaines caractéristiques propres,car il ne saurait évidemment être question de mettre sur pied des universités partout où des intervenants se croient justifiés d'en faire la demande. Dans le contexte actuel en particulier, il faut éviter les dispersions inutiles que représenterait

l'ajout de nouveaux établissements là où des services adéquats sont déjà disponibles ou,encore,là où la population n'est pas suffisante pour justifier la présence d'une université. Le bassin de population devra donc être assez large pour permettre d'offrir des services suffisamment variés et de recruter une clientèle adéquate à des coûts qui ne s'éloignent pas trop de la moyenne du réseau.

D'autres considérations ont été également prises en compte dans l'examen du Conseil. Car il ne suffit pas qu'une région réponde aux critères précédents pour que la décision d'établir une nouvelle université soit favorable, encore faut-il que l'établissement projeté présente des garanties suffisantes de qualité. Cela tient évidemment pour beaucoup aux performances passées, à la qualité du corps professoral, mais aussi à la valeur du projet conçu, c'est-à-dire au plan de développement proposé, aux orientations privilégiées, aux stratégies envisagées.

Ajoutons enfin,parmi les éléments importants que le Conseil se devait d'envisager, la question des coûts. Car même si l'État québécois favorise la poursuite de l'accessibilité et de la démocratisation, même s'il se veut résolument en faveur de la déconcentration des activités, de leur régionalisation, il reste que ses ressources ne sont pas illimitées et qu'il n'a pas toujours mis à la disposition des divers agents les moyens nécessaires à la poursuite de ses politiques. Les dépenses par étudiant des universités québécoises étant parmi les plus basses au Canada, il ne faudrait pas que la mise sur pied d'un établissement se traduise par une nouvelle détérioration des subventions aux universités existantes. Il y a donc là à tout le moins des limites importantes dont il faut tenir compte.

3- Le contexte

3.1 La région

Le CEUAT, dans son plan de développement de décembre 1982, a bien décrit la région qu'il dessert, l'Abitibi-Témiscamingue. On peut en résumer les principaux traits. Territoire étendu, 116 500 km^2, sur lequel sont répartis quelque 150 000 habitants. Donc une densité de population faible avec peu de concentrations importantes, Rouyn-Noranda, 26 000 habitants, et Val d'Or, 21 000, constituant les seules agglomérations de plus de 10 000 habitants.

C'est en même temps une région éloignée du reste du Québec. Rouyn est à 638 km de Montréal, à 882 de Québec, à 831 de Chicoutimi et à 535 de Hull, et dans chaque cas il faut traverser de longues distances dans des territoires très peu peuplés avant d'atteindre de nouvelles concentrations. L'Abitibi-Témiscamingue est donc aussi une région passablement isolée dans l'ensemble québécois.

L'économie de la région est basée principalement sur l'exploitation des matières premières. L'agriculture, avec quelque 1400 exploitants, connaît actuellement un regain de vie intéressant avec la redécouverte du potentiel de la région et l'utilisation de techniques plus appropriées. L'industrie minière occupait en 1982 quelque 5600 personnes réparties dans une vingtaine de mines et une fonderie. L'industrie forestière occupe une place très importante dans l'économie régionale puisque 75% de l'emploi manufacturier (soit quelque 7600 emplois) provient de la transformation du bois.

Le secteur tertiaire est actuellement responsable d'un peu plus de la moitié des emplois de la région. On les retrouve principalement dans les domaines de l'éducation, de la santé, du transport, du commerce, du tourisme, de la finance et des services gouvernementaux. Certains d'entre eux occupent une place particulièrement importante dans l'économie régionale: le transport par exemple avec 3000 emplois, le tourisme qui générait des revenus de près de 40 millions de $ en 1980 (comparativement à 63 millions pour l'industrie des pâtes et papier).

L'Abitibi-Témiscamingue est une région jeune, son développement ayant commencé pour l'essentiel au début du siècle. Une partie importante de son économie provenant de l'exploitation de ressources non renouvelables, la région a connu des fluctuations de population importantes et ce n'est que depuis le début des années 70 qu'elle s'est stabilisée à sa valeur actuelle, d'environ 150 000 habitants.

Le degré de scolarisation de cette population est relativement moindre que dans les autres régions du Québec. On peut d'ailleurs parler d'un certain sous-développement culturel lié en bonne partie à l'absence d'une infrastructure et de traditions locales capables de supporter adéquatement de telles activités. Quelques chiffres tirés du document d'accompagnement de la demande permettent de bien saisir cette dimension: le taux de passage du secondaire au collégial en Abitibi-Témiscamingue s'établissait à 28,07% en 1980-81, ce qui «soulève un problème global de fréquentation scolaire», comme le notent les auteurs du document d'accompagnement; autre donnée intéressante, la moyenne de scolarité des enseignants des écoles publiques qui, même si elle s'est accrue de façon significative au cours des dernières années, n'était encore que de 14,85 années en 1980-81.

La jeunesse de cette région, tout comme le caractère de son économie, permettent de comprendre que, dans l'ensemble, elle ait souvent dû recourir à des personnes de l'extérieur pour assumer des postes d'encadrement ou de haute compétence. Cette situation a contribué à accentuer la dépendance de la région et à retarder l'émergence d'un dynamisme régional vigoureux, d'autant plus que les professionnels ainsi recrutés se sont souvent rapprochés à la première occasion des grands centres urbains du Québec ou de l'Ontario.

Voilà donc, résumé en quelques traits, le contexte régional dans lequel il faut situer la demande d'implantation de cette constituante de l'Université de Québec. En fait, à bien des points de vue, l'Abitibi-Témiscamingue constitue une région périphérique typique; éloignement et

isolement du reste du Québec, dépendance économique et culturelle: autant de traits habituellement associés aux régions périphériques et qu'on retrouve si nettement dans ce cas. Faut-il en conclure qu'à l'instar de la Gaspésie, du Saguenay - Lac-St-Jean, ce sont là des raisons suffisantes pour justifier la création d'une université dans cette région?

Sans doute serait-ce déjà fait, si ce n'était de la faiblesse du bassin de la population et de sa répartition sur un territoire étendu. Ainsi l'Abitibi-Témiscamingue avec ses 147 000 habitants est-elle nettement moins peuplée que le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie (227 000 habitants), que le Saguenay - Lac-St-Jean (293 000) ou que l'Outaouais (277 000) qui servent de principaux bassins de clientèles pour l'UQAR, l'UQAC et l'UQAH respectivement[1]. Partant du fait que le taux de fréquentation de l'université au Québec est d'environ 20 étudiants (EETC) par 1000 habitants, on en arrive à une clientèle potentielle de quelque 3000 étudiants (EETC) pour l'Abitibi-Témiscamingue, à répartir entre un établissement régional et les autres universités du réseau québécois. Compte tenu des programmes offerts, on peut,de façon réaliste, estimer la clientèle potentielle à environ 1500 étudiants équivalents à temps complet, soit quelque 500 étudiants de plus que l'actuel CEUAT. En comparaison, en 1981-82, l'UQAR recevait 2578 étudiants (EETC), l'UQAC 3940 et l'UQAH 1652.

C'est là, on ne peut en douter, une clientèle très restreinte, surtout qu'elle comportera une proportion importante d'étudiants à temps partiel répartie sur l'ensemble du territoire régional. Ce fait ne peut manquer d'imposer des limites à la mission et aux activités d'une université dans cette région.

3.2 Le Centre d'études universitaires d'Abitibi-Témiscamingue

L'université du Québec dispense depuis maintenant treize ans des

---

(1) Bureau de la statistique du Québec, estimations pour 1980

services universitaires en Abitibi-Témiscamingue. Initialement placés sous l'autorité de l'UQTR, les «Services universitaires du Nord-Ouest québécois» ont éventuellement été regroupés avec ceux de l'Outaouais au sein de la Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois (DEUOQ), devenue en 1976 le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois (CEUOQ). Suite à la création de l'Université du Québec à Hull (UQAH), l'Université du Québec instituait en 1981 le Centre d'études universitaires d'Abitibi-Témiscamingue (CEUAT), «orienté vers un véritable statut de constituante, dès que certains paramètres auront été satisfaits»[2].

Les services universitaires offerts dans la région se sont développés selon les orientations suivantes établies en 1971 après consultation de la population.

«1. La formation des maîtres et celle des administrateurs
2. Le perfectionnement des adultes
3. Le développement du milieu, par la recherche en collaboration avec les organismes de la région»[3].

Actuellement le CEUAT offre quatre programmes de baccalauréat et autant de programmes de certificat dans le domaine des sciences de l'Education, trois programmes de baccalauréat et quatre de certificat dans le secteur des sciences de l'administration, un programme de baccalauréat en sciences de la santé, un programme de baccalauréat en travail social et trois programmes de certificat dans le domaine des sciences humaines. En outre, sous l'autorité de l'UQAR, le CEUAT offre la maîtrise en éducation.

Près de 1000 étudiants (EETC) fréquentent présentement le CEUAT. Entre 1976 et 1982, l'Université du Québec y a décerné plus de 1600 diplômes, dont 737 baccalauréats et 6 maîtrises. Pour palier à la faiblesse de son bassin de clientèles et à l'étendue de la région, le

---

(2) Résolution A-217-2847 de l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec.

(3) Cité en page 4 du document d'accompagnement de la demande de CEUAT.

CEUAT a adopté le système des cohortes, qui lui permet d'offrir des programmes d'enseignement à des cohortes significatives d'étudiants dans les divers centres de la région.

Le CEUAT compte actuellement une cinquantaine de professeurs dont une vingtaine détiennent le doctorat ou ont complété leur scolarité de doctorat. Sept groupes de recherche sont mentionnés dans le document d'accompagnement de la demande. En 1982-83, quelque 24 projets de recherche étaient subventionnés, la plupart par le biais du fonds interne de recherche, des programmes P.P.M.F. et P.P.M.E.P. du ministère de l'Éducation et de la subvention générale du C.R.S.H.

Le CEUAT présente donc l'aspect d'une institution jeune, principalement tournée vers les sciences de l'éducation et de l'administration. Sa clientèle, encore modeste, reste cependant en progression constante. Son corps professoral assez jeune (moyenne d'âge de 37 ans), s'acquitte de façon intéressante d'une charge d'enseignement que les conditions géographiques locales contribuent à augmenter. Son implication en recherche demeure assez restreinte même si elle est en voie de progression, surtout si l'on tient compte des subventions obtenues par voie de concours, ce qui peut s'expliquer par l'importance des tâche d'enseignement et les qualifications académiques somme toute assez modestes des professeurs.

4- Le plan de développement

Dans le document d'accompagnement de sa demande, le CEUAT décrit avec clarté la mission qu'il voudrait poursuivre au cours des années à venir, soit «1) une insertion dynamique dans une région caractérisée par sa situation géographique, particulièrement par sa nordicité, l'ampleur de son territoire rural, sa faible densité démographique et l'importance de ses ressources naturelles; 2) une participation active dans les domaines de la formation universitaire des ressources humaines, liées à la mise en valeur des ressources naturelles et à la gestion de l'environnement; 3) la poursuite des interventions actuelles».[4] Donc, un plan de développement résolument axé sur une perspective régionale, confirmant ainsi les orientations initiales de l'établissement. Cela se traduit d'ailleurs dans des orientations et surtout dans des priorités de développement choisies en fonction des intérêts et des besoins des populations de la région.

Ce plan prévoit des développements en général assez modestes avec l'ouverture de deux baccalauréats, dont l'un en technologie, et de certificats reliés aux besoins de la clientèle, avec la mise en route de programmes de recherche surtout orientée, avec une ouverture limitée vers les cycles supérieurs, avec une consolidation des structures pédagogiques et administratives.

Les stratégies choisies pour atteindre ces objectifs passent par le développement de la banque de cours en collaboration avec d'autres établissements universitaires et avec le CEGEP d'Abitibi-Témiscamingue, par le recrutement de nouvelles clientèles, par le renforcement du corps professoral soit au moyen d'un programme de perfectionnement, soit en recrutant de nouveaux professeurs. Le CEUAT conclut enfin que le statut d'université constituante est nécessaire à la réalisation de ce plan de développement puisque,seul,il lui assure l'autonomie et la visibilité requises et que,par ailleurs,il correspond à la mission et au mode d'insertion prévus dans le réseau de l'Université du Québec.

---

(4) Document d'accompagnement p. 31

5- Les commentaires du Conseil des universités

Les chapitres précédents permettent de saisir le contexte dans lequel il faut situer la présente demande et la position du Conseil. Certains éléments sont éminemment positifs, d'autres par contre incitent à la prudence ou imposent des contraintes particulières que le Conseil veut maintenant discuter.

5.1 Le contexte régional

La situation géographique de l'Abitibi-Témiscamingue a été à la base de la décision de l'Université du Québec d'y établir des services universitaires et constitue encore l'un des arguments les plus sérieux en faveur de sa requête d'y créer une constituante. Région éloignée, passablement isolée et très bien délimitée, il est normal et équitable qu'elle puisse disposer des instruments économiques et socio-culturels nécessaires à son développement. L'université est l'un de ceux-là. Et on ne peut douter que le maintien de services universitaires dans cette région puisse contribuer puissamment et efficacement à la réalisation des objectifs d'accessibilité à l'enseignement et de valorisation des régions périphériques maintes fois répétés par le gouvernement du Québec. La question n'est donc pas de savoir s'il faut maintenir des services universitaires dans la région, ils y sont et ils doivent y demeurer. Elle est plutôt de déterminer quels types de services lui seront les plus utiles et quelle structure permettra le mieux la réalisation des objectifs de l'établissement.

5.2 La mission et le plan de développement

Dans une étude qu'ils ont menéepour le Conseil des universités, Polese et Léger[5] notent l'importance d'un certain nombre de facteurs pour maximiser l'impact d'une université sur une région. Ces facteurs supposent tous une insertion étroite de l'université dans la région: offre appropriée aux besoins de la région, liaison entre l'université et les entreprises de la région. Cela est particulièrement vrai d'une région

(5) L'impact des universités sur le développement économique régional Dossier 2, Conseil des universités, p. 52

comme l'Abitibi-Témiscamingue et le CEUAT paraît l'avoir bien compris dans le passé. Ainsi s'est-il efforcé de développer des programmes qui répondent à des besoins réels et de trouver des formules pédagogiques originales qui lui permettent de desservir adéquatement un territoire aussi étendu, avec le résultat que plus de 1800 diplômes ont été décernés, près de la moitié étant des baccalauréats. De même, dans son plan de développement, le CEUAT a fait un effort remarquable pour bien identifier les besoins de la région et proposer des activités qui leur soient adaptées. Le Conseil est, pour une bonne part, en accord avec ce plan de développement, d'autant plus qu'il témoigne en outre d'un sain réalisme dans le contexte budgétaire actuel. Néanmoins certaines questions lui paraissent devoir être clarifiées.

Comme il fallait s'y attendre, c'est l'enseignement de 1er cycle qui a monopolisé jusqu'ici l'essentiel des énergies du CEUAT. Dans une région comme l'Abitibi-Témiscamingue, qui dispose d'une infrastructure socio-culturelle minimale, qui présente un territoire étendu et des besoins considérables, la première tâche de tout établissement universitaire devait être d'organiser des enseignements dans les domaines correspondant à ces besoins et de trouver des méthodes de rejoindre une clientèle restreinte et dispersée. Cette tâche est loin d'être terminée, comme l'a noté fort justement le CEUAT dans son plan de développement, et de nouveaux programmes devront être offerts dans des domaines jusqu'ici absents de son répertoire. C'est dire que l'université devra continuer de faire porter ses efforts sur le développement de ses activités de premier cycle.

Ce ne sera pas là chose facile, car l'université manque presque totalement d'assise dans les secteurs d'intérêt technologique qu'elle veut maintenant développer. C'est dire qu'il lui faudra concentrer là l'essentiel du développement des prochaines années pour atteindre une dimension et une qualité raisonnables. Et il lui faudra recourir à des stratégies appropriées et vraisemblablement différentes de celles employées jusqu'à maintenant. Il est certain, par exemple, que l'université devra intensifier ses collaborations avec les autres institutions et préciser encore ses créneaux d'intervention pour arriver à répondre adéquatement aux

besoins dans ces domaines nouveaux.

Dans ce contexte, le Conseil ne peut manquer de s'inquiéter des velléités de développement des études avancées dans les secteurs actuellement couverts par l'université. De tels développements nécessiteraient la mise sur pied de milieux de recherche, de mécanismes d'encadrement qui pourraient grever lourdement les ressources de l'université et la divertir de la mission qu'elle s'est donnée dans la région et de ses véritables priorités. Il sera en effet toujours très difficile à une université de cette taille de concilier ses exigences d'enseignement de 1er cycle avec le maintien d'un milieu d'accueil diversifié et de grandeur suffisante, milieu essentiel à tout programme d'études avancées. Le Conseil a trouvé très appropriés la mission et le plan de développement de l'université en ce qui concerne la formation de premier cycle où lui paraissent se concentrer les besoins de la région. Cette formation de 1er cycle présente un défi de taille qu'il faut assumer pleinement. Aussi trouverait-il dommage que l'on tente de reproduire, en plus petit, des milieux ou des activités qui sont le propre d'universités plus diversifiées et plus considérables. Le rôle d'une université comme celle qui est proposée est beaucoup plus de relayer des connaissances, de les adapter et de les appliquer aux problèmes régionaux: ce qui bien sûr suppose des activités de recherche. Mais il serait périlleux que l'université consacre beaucoup d'efforts à la formation de chercheurs. Les professeurs de l'université trouveraient probablement plus de profits à des collaborations moins contraignantes avec d'autres institutions qui leur permettraient de superviser des étudiants de l'extérieur ayant choisi d'effectuer des stages ou des expériences dans la région, de collaborer avec des chercheurs visiteurs ou d'effectuer eux-mêmes des stages dans d'autres établissements.

Enfin, le Conseil a été quelque peu étonné de l'accent mis sur la consolidation des structures dans les stratégies de développement. Peut-être le Conseil a-t-il mal saisi les intentions de l'université,

mais il serait malheureux qu'une telle consolidation puisse signifier des ajouts importants de personnel administratif ou une lourdeur accrue des services. L'université du Québec en Abitibi-Témiscamingue est et restera encore longtemps une petite université qui devrait pouvoir trouver des modes de fonctionnement et des structures qui se caractérisent par la plus grande souplesse et la plus grande économie possible.

Mises à part ces quelques réserves, le Conseil considère que la qualité du plan de développement de l'établissement témoigne de la maturité de ce dernier, de son insertion sociale et de sa pertinence, et constitue à bien des points de vue un argument militant en faveur de la création d'une constituante de l'université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

5.3 Le corps professoral

Le CEUAT peut déjà présenter un certain nombre de réalisations intéressantes, qui sont pour l'essentiel le résultat de l'implication et du dévouement de son corps professoral. Ainsi en est-il, par exemple, des efforts remarquables en vue de dispenser l'enseignement sur un territoire étendu, des succès obtenus par ses étudiants dans certains concours nationaux, du degré de satisfaction des étudiants et des groupes sociaux que le Conseil a pu constater.

Il n'en reste pas moins que l'université devra poursuivre ses efforts pour améliorer encore la qualité de ses prestations. Ainsi, il faudra poursuivre vigoureusement la politique de perfectionnement du corps professoral afin d'augmenter ses qualifications et d'encourager les échanges interinstitutionnels, seuls susceptibles de permettre le maintien d'un enseignement de qualité. Il faudra aussi développer les activités de recherche et inviter les chercheurs à demander des subventions dans des concours nationaux. C'est là, en effet, une faiblesse du dossier actuel du CEUAT. Le Conseil veut bien accepter que l'importance des tâches d'organisation et d'enseignement de ce jeune établissement, la recherche d'une meilleure insertion dans le milieu, le statut même de

l'établissement, avec ses incertitudes et son manque de visibilité peuvent avoir eu des effets négatifs sur le développement d'activités de recherche plus intenses. C'est là cependant une lacune à corriger si l'établissement veut réaliser ses objectifs de développement.

5.4 Un statut de constituante

Si personne aujourd'hui ne questionne la pertinence de maintenir des services universitaires dans l'Abitibi-Témiscamingue, il en va tout autrement du statut à donner à cet établissement universitaire. Faut-il en faire une constituante de l'Université du Québec ou plutôt doter l'actuel centre universitaire d'un statut juridique approprié? Le Conseil a examiné cette question en prenant en considération la mission et les activités de l'établissement et la loi de l'Université du Québec qui constitue le cadre dans lequel devra s'insérer l'établissement.

Après treize ans d'existence, le CEUAT a acquis une stabilité et une maturité qui lui permettent d'offrir des enseignements de qualité dans des domaines variés. Son plan de développement témoigne de son insertion et de sa sensibilité aux problèmes régionaux. Aussi le Conseil estime-t-il qu'il se doit de disposer de la visibilité, de l'autonomie et de l'encadrement légal nécessaire à la poursuite de sa mission.

En vertu de la loi de l'Université du Québec, trois types d'établissement peuvent acquérir un statut juridique: ce sont les universités constituantes, les écoles supérieures et les instituts de recherche. Le statut d'université constituante est réservé aux établissements qui ont pour objet «l'enseignement supérieur et la recherche» (art. 30). Les écoles supérieures et les instituts de recherche se caractérisent par une mission limitée à certaines activités ou à certains secteurs d'activités. Dans le passé, le gouvernement a utilisé les dispositions de la loi permettant la création d'instituts et d'écoles pour constituer des centres d'études universitaires. Ce fut le cas du centre

d'études universitaires de Rimouski, et plus tard, du centre d'études universitaires de l'Ouest québécois. Dans chaque cas, ces centres ont eu une vie assez courte et, après quelques années, ont été transformés en université constituante à la demande de l'Université du Québec.

Le Conseil a examiné la possibilité de doter le CEUAT (qui ne possède actuellement aucun statut légal propre) d'un statut de centre d'études universitaires comme dans les cas précédents. Il ne l'a pas retenu pour deux raisons: d'abord parce que ce statut ne confère pas à l'établissement la visibilité dans le milieu régional et même dans le milieu universitaire dont il prétend avoir besoin pour réaliser au mieux ses objectifs; ensuite parce que ce statut ne lui garantit pas tous les moyens nécessaires à la défense de ses intérêts et à la poursuite de sa mission. Aussi, seules les universités constituantes jouissent d'une représentation assurée au sein de l'Assemblée des gouverneurs et du Conseil des études de l'Université. Or, c'est l'avis du Conseil que le seul établissement universitaire d'une vaste région comme l'Abitibi-Témiscamingue se doit d'être présent au sein des principaux organes du réseau de l'Université du Québec, à tout le moins sur une base équivalente à celle des autres constituantes régionales de l'Université du Québec, avec lesquelles il aura à établir des accords de collaboration et de coopération.

Compte tenu du contexte légal défini par la loi de l'Université du Québec, le Conseil estime donc que le statut qui convienne le mieux à l'établissement de l'Abitibi-Témiscamingue est celui d'université constituante de l'Université du Québec. L'intérêt de ses réalisations passées, la qualité et le sérieux de son plan de développement et la maturité démontrée par son corps professoral sont autant de raisons qui militent d'ailleurs en faveur de l'octroi d'un tel statut. Cependant, la taille de l'établissement et la faiblesse de son bassin de clientèle lui imposent des restrictions et des choix dans le développement de ses activités, une économie des moyens et une recherche de collaborations et d'appuis. En particulier, le Conseil considère que ce serait une erreur que de lui confier

une mission de développement des études avancées qui ne correspond pas à ses capacités présentes, aux besoins et aux possibilités de la région. C'est pourquoi, tout en étant d'accord avec la requête de l'Université du Québec, le Conseil des universités estime que les lettres patentes d'université constituante devraient être assorties de conditions strictes sur l'étendue de son engagement.

6- Recommandation

ATTENDU la présentation par l'Université du Québec d'une demande d'octroi de lettres patentes d'université à l'actuel Centre d'études universitaires d'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la situation géographique de l'Abitibi-Témiscamingue, en particulier son isolement et son éloignement des grands centres urbains du Québec;

CONSIDÉRANT la contribution majeure que pourrait offrir une université locale dans une politique de développement régional;

CONSIDÉRANT la grande qualité du plan de développement du CEUAT et l'effort remarquable d'adaptation aux besoins régionaux;

CONSIDÉRANT les activités et les services offerts par l'Université du Québec dans cette région du Québec au cours des treize dernières années et l'intérêt de la région, tel que manifesté, par exemple, par l'augmentation régulière des clientèles;

CONSIDÉRANT la maturité et le dynamisme du corps professoral;

CONSIDÉRANT la logique du développement du réseau d'établissements universitaires québécois et le fait que de tels établissements recouvrent des réalités très variées;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, la petite taille de l'établissement et les limites de ses perspectives de développement;

CONSIDÉRANT aussi les contraintes très sévères qu'imposent la présente période d'austérité financière et la rareté des crédits disponibles pour le développement;

CONSIDÉRANT le cadre juridique défini par la loi de l'Université du Québec;

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Éducation:

(d'accepter la demande de l'Université du Québec
(d'instituer par lettres patentes l'université du Québec
(en Abitibi-Témiscamingue, à condition
(
(1- que les lettres patentes limitent au premier cycle
(la mission d'enseignement de l'université
(du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
(
(2- que l'université accepte de faire porter l'essentiel
(de ses efforts de développement sur les activités
(de premier cycle prévues à son plan de développement;
(
(3- qu'elle intensifie ses efforts de collaboration avec le
(CEGEP et les autres constituantes du réseau
(universitaire québécois, particulièrement en
(matière de recherche.